

même temps rendre hommage au joli geste de M. le Surintendant Magnan et peut-être aussi lui faciliter la tâche.

Voici cette lettre, du reste écrite en un très bon français, ce qui ne manque pas de la rendre intéressante :

MINISTÈRE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

—
Ottawa, le 10 mai 1916.

M. A. Vallée, M. D., Secrétaire,
Association des Médecins de langue française
de l'Amérique du Nord,
Québec.

Cher monsieur et confrère,

Comme le gouvernement est anxieux d'amender la loi actuelle relativement aux Médecines brevetées de façon à protéger davantage le public, j'ai été chargé de préparer les modifications que la profession médicale désire suggérer. J'ai cru que pour arriver à cette fin, je devais avoir l'opinion des Médecins et particulièrement ceux formant partie des Associations Médicales.

Je viens, en conséquence, vous demander s'il ne serait pas opportun, quand vous aurez consulté la loi à ce sujet, de soumettre cette question à votre prochaine réunion des Médecins de votre Association afin qu'ils discutent les articles de cette loi et me transmettent leurs vues.

Je sais tout l'intérêt que l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord porte aux questions se rattachant à notre profession et suis convaincu qu'elle peut être d'un grand secours dans la préparation de cette loi nouvelle appelée à protéger le public aussi bien que la profession elle-même.